

NOTRE POSITION SUR LES ACCORDS EN COURS



L'UGICT-CGT se prononce pour ne pas signer l'accord sur le PERCO. (Plan Epargne Retraite COmplémentaire)

Nous sommes favorables au système de retraite par répartition, le seul qui permette de redistribuer équitablement les richesses créées par les actifs.

Seule la solidarité intergénérationnelle est capable de réduire l'impact des grandes crises économiques sur les salariés retraités.

Le système du PERCO et de la capitalisation n'offre aucune sécurité aux salariés, les gestionnaires eux-mêmes le confirment, il contraint les groupes au versement de dividendes pour payer les retraités, et tend à casser notre système actuel de retraites.

La loi Macron impose aujourd'hui de négocier un accord PERCO.

Sans rendre ce dernier obligatoire, les salariés sont incités de plus en plus à épargner dans des fonds de pension (mesures fiscales, possibilité d'abondement, versement par défaut d'une partie de l'intéressement sur le PERCO...). Lors de ces négociations, nous avons donc fait les propositions visant :

- à réduire l'impact du PERCO,
- à privilégier des fonds socialement responsables qui ne poussent pas à des taux de rentabilité ahurissants source, in fine, de casse sociale,
- à privilégier des organismes de gestion paritaire, afin que les salariés puissent s'exprimer sur le choix des fonds proposés,

Aucun abondement n'a été envisagé par la direction, cependant nous estimons que l'abondement bénéficie surtout à ceux qui ont les moyens d'épargner au détriment des autres.

Nous préférons défendre les salaires effectifs, les cotisations, ainsi que le système de retraite actuel.

L'entreprise a porté son choix sur ERES, un gestionnaire de fonds privé.

La CGT aurait opté pour **APICIL**, un groupe qui, malgré une influence importante du patronat, est orienté vers le paritarisme, au sein duquel des salariés élus participent aussi aux choix.

Notre souhait n'est pas de faire subir à d'autres entreprises la casse sociale que nous avons vécu au travers des PSE réussis.

D'autres organisations syndicales, majoritaires au sein de RENAULT TRUCKS, ont favorisé **ERES** pour la performance des fonds de pension et d'investissement qu'ils choisissent... pourtant on sait la conséquence de ces choix sur les entreprises qu'ils investissent (Cévia Capital...).

L'UGICT-CGT se prononce pour signer l'accord sur l'INTERESSEMENT.

L'intéressement n'est pas la meilleure manière de redistribuer les richesses produites, car son mode de calcul n'est pas favorable aux salariés. Il n'est pas soumis aux cotisations sociales, hors CSG/RDS, et constitue donc un manque important pour le financement et la pérennité de la Sécurité Sociale.

Par exemple, le choix du mode de calcul basé sur le RE (Résultat d'Exploitation) rend l'intéressement très fluctuant. Même s'il exclut les éléments exceptionnels (amendes, vente de terrains avec frais de dépollution...), la variation de provision pour Buy Back influe sur le résultat d'exploitation : **il n'est pas identifiable et vérifiable.**

Malgré ces arguments, plutôt en défaveur d'un tel mode de redistribution, nous avons fait valoir l'**urgence** des besoins d'argent ressentis par un grand nombre pour vivre.

Nous sommes tous conscients que la politique salariale du groupe en France, ces dernières années, n'a pas permis d'augmenter significativement nos salaires, alors que nos dépenses suivent la tendance inverse. Il est important de continuer à revendiquer pour les prochaines augmentations de salaire lors des NAO.

EN MARCHÉ !!

L'entreprise en tête du peloton...

A peine le nouveau président en place, avec nos députés élus, et cela sans tenir compte de l'abstention record, les intentions politiques s'insinuent dans notre entreprise.

L'Ubérisation progresse à peine masquée !... Petite illustration par l'exemple :

Certains managers de différentes entités ont reçu le mail suivant ou un tout autant similaire:

Chers Managers de xxx Lyon,

Comme vous pouvez le lire dans le mail ci-dessous, le magasin pièces de rechange de Vénissieux fait un appel au volontariat pour une action rapide. Suite à la conjonction d'un pic de charge et d'un absentéisme élevé, ils ont besoin de «bras» pour Mercredi, Jeudi et Vendredi de cette semaine. La nature de l'activité est avant tout ouverture et déballage des contenants, mise en rayon.

Le point de contact est xxxx tel que mentionné ci-dessous.

Concernant le pointage des heures des volontaires, question toujours soulevée en pareil cas, il a été proposé et approuvé en xxx, que se limitant à des périodes courtes ½ journée ou journée et pour éviter des refacturations internes, les heures pouvaient être pointées sur un code non billable : Meetings ou bien formation si cela a du sens vis-à-vis de la découverte de cette activité par le volontaire.

Si la charge de vos services le permet et si vous avez des volontaires, votre aide sera la bienvenue

Il est concevable que l'on s'entraide ponctuellement au sein d'un même service, sur des activités similaires, que l'on aide sa famille, ses voisins, ses connaissances, que l'on choisisse de quelle façon œuvrer par solidarité.

Mais qu'une entreprise, qui a détruit des services entiers, déstabilisé et surchargé les rescapés des PSE, ait l'indécence de lancer de tels appels, nous laisse interloqués.

Comprenez que si vous voulez faire bonne impression, alors il faut donner davantage de votre temps, ainsi vous allez découvrir une nouvelle activité cool et sympa, à savoir remplacer au pied levé des collègues absents, même si vous n'avez ni leur expérience et ni leur formation...

Non ! une entreprise ne se gère pas comme un « déménagement entre potes » !

Un salarié n'est pas **corvéable à souhait, ni interchangeable** : il y a des lois, des contraintes, des gardes fous pour éviter que n'importe qui fasse n'importe quoi et n'importe quand.

Il y a **tant** de chômeurs à embaucher, même en contrats courts pour pallier à ce genre d'imprévus.

Que cette demande soit faite par une personne à qui on ne donne pas les moyens de résoudre un problème, soit..., mais que des managers relaient scrupuleusement l'information démontre qu'il y a une volonté des Ressources Humaines d'aller encore plus loin dans la **flexibilité sans limite**.

Pic de charge à Bourg ? «...Tous à Bourg !... ». Du retard aux études ? « ...Tous à Saint Priest !... »

Le comportement patronal lors des négociations UIMM, nationales ou régionales, comme ces faits incroyables, pour l'instant presque anodins, remarqués au sein de plusieurs grands groupes, montrent que la volonté **de tester la destruction du code du travail est vraiment en marche!...**

Si nous n'y prenons pas garde, déjà que nos acquis sociaux collectifs régressent déjà, **ce sera une franche marche arrière !...**

Et si vous aimez l'action collective, la fraternité, la solidarité et les activités sociales...

...SYNDIQUEZ-VOUS CGT, vous serez UTILE au progrès pour TOUS !!!